

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Liège - Verviers

Date : mardi 03 mai 2022

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Annexe au présent rapport: Slides de présentation.

Présents

Membres

- Gregory PHILIPPIN (Ans)
- Marc TARABELLA (Anthisnes)
- Arnaud SCHEEN (Baelen)
- Audun BROUNS (Bassenge)
- Béatrice MOUREAU (Berloz)
- Christophe BERTHO (Blegny)
- Pol GUILLAUME (Braives)
- Carine FAGNANT (Dison)
- Thierry ANCIEN (Fléron)
- Didier LERUSSE (Geer)
- Marie-Noëlle MINGUET (Hamoir)
- Florence DEGROOT (Hannut)
- Eric DOSOGNE (Huy)
- Guido PROESMANS (Juprelle)
- Catherine SCHROEDER (Malmedy)
- Anne DUCHÊNE (Modave)
- Marc BAGUETTE (Olne)
- Arnaud MASSIN (Ouffet)
- Marie STASSEN (Plombières)
- Luc DELVAUX (Sprimont)
- Amaury DELTOUR (Verviers)
- Jean-François RAVONE (Villers-le-Bouillet)
- Jean-Michel SOORS (OTW- Direction Liège-Verviers)
- Militza ZAMUROVIC (SPW Mobilité Infrastructures – Inspectrice générale route de Liège)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Florianne MOSSOUX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport, secrétaire de l'Organe)

Invités permanents

- Olivia PERWEZ (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Michel SCHOONBROODT (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Mourad BAOUICHE (SNCB)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)
- Julien LAPORTE (Navetteurs.be)
- Pierre GENTY (Cawab)
- Florian VANHAMME (Tous à pied)
- Isabelle BURNOTTE (FOREM de Liège)
- Stéphane DE CONINCK (FOREM de Liège)
- Sigrid STEPHENNE (FOREM de Huy)

Invités Ad hoc

- Anne DETHEUX (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Henry-Jean GATHON (OTW – Président du Conseil d’administration)
- Pauline MORVAN (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – direction générale - coordination opérationnelle)
- Magali TOLENDE (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la planification de la Mobilité)

Autres

- Roland WELLIQUET (Cellule mobilité Flémalle)
- Martin LACROIX (CEM Herstal)
- Michel DUC (Conseiller de Gilles Foret Echevin de la mobilité à Liège)
- Julien MOLS (CEM Oupeye)
- Gauthier RASSENFOSSÉ (Administration communale – Pepinster)
- Stéphane PONCELET (CEM Chaudfontaine)

Absents/Excusés

- Stéphanie CAPRASSE (Amay)
- Erik WIESEMES (Amel)
- Francis GERON (Aubel)
- Thibaud SMOLDERS (Awans)
- Christian GILBERT (Aywaille)
- Corinne ABRAHAM SUTERA (Beyne-Heusay)
- Reinhold ADAMS (Bülligen)
- Christine BOUCHE (Burdinne)
- Serge DOLLENDORF (Burg-Reuland)
- Charles SERVATY (Bütgenbach)
- Dominique VERLAINE (Chaudfontaine)
- Damien WATHELET (Clavier)
- Jean PAULUS (Comblain-au-Pont)
- Yakhlef EL MOKHRARI (Crisnée)
- Fabien VAESSEN (Dalhem)
- Philippe MORDANT (Donceel)
- Johan ANCIA (Engis)
- Laura IKER (Esneux)
- Claudia NIESSSEN (Eupen)
- Marie-Léonie COLPIN (Faimés)
- Marianne DUPONT (Ferrières)
- Carole NACHTERGAELE (Fexhe-le-haut-clocher)
- Sophie THEMONT (Flémalle)
- Salvatore FALCONE (Grâce-Hollogne)
- Luc VIATOUR (Héron)
- Frédéric DAERDEN (Herstal)
- Jean-Marc MONSEUR (Herve)
- Michel PAROTTE (Jalhay)
- André SAMRAY (Lierneux)
- Marc LANGOHR (Kelmis)
- Gilles FORET (Liège)
- André SAMRAY (Lierneux)

- Valérie DEJARDIN (Limbourg)
- Yves Kinnard (Lincen)
- Yannick HEUSCHEN (Lontzen)
- Virginie DEFRANG-FIRKET (Neupré)
- Pierre FERIR (Marchin)
- Sébastien HERBIET (Nandrin)
- Dylan DASSY (Oreye)
- Serge FILLOT (Oupeye)
- Doris QUADFLIEG (Pepinster)
- Ulrich DELLER (Raeren)
- Commune de Remicourt
- Francis DEJON (Saint-Georges-sur-Meuse)
- Jérôme AVRIL (Saint-Nicolas)
- Marcel GOFFINET (Sankt-Vith)
- Déborah GERADON (Seraing)
- Jean-Michel HAESEVORTS (Soumagne)
- Yoann FREDERIC (Spa)
- Fabien LEGROS (Stavelot)
- Didier GILKINET (Stoumont)
- Bruno GAVRAY (Theux)
- Lambert DEMONCEAU (Thimister-Clermont)
- Laurence MEDAERTS (Tinlot)
- Pascal HENRIET (Trois-ponts)
- Sébastien MARCQ (Trooz)
- Hubert JONET (Verlaine)
- Xavier MALMENDIER (Visé)
- Christophe THUNUS (Waimes)
- Commune de Wanze
- Albert GERARD (Waremmes)
- Arnaud CORNET (Wasseiges)
- Joseph SMITS (Welkenraedt)
- Jérôme WIBRIN (représentant du Ministre Henry)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PIMACI = Plan d'investissement en mobilité active communale et intermodalité

PIMPT = Plan infrastructures et mobilité pour tous

PMR = personne à mobilité réduite

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SPW M&I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

La réunion de l'Organe est présidée par Martin Duflou, directeur de l'Autorité organisatrice du Transport. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Réseau structurant intercommunal

2.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)

Point pour avis - Documents préparatoires – Présenté par Marie Vidotto, Autorité organisatrice du transport

Voir slides de présentation

Remarque émise en séance :

Il est proposé d'étudier la desserte du village de Solières par la liaison reliant Ohey à Huy car il s'agit d'un village qui se développe et qui ne bénéficie pas d'une bonne offre de transport en commun. L'impact sur le temps de parcours devra être étudié.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour une nouvelle liaison structurante principale « (Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard – Huy » conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport et recommande l'étude de la desserte du village de Solières.

Sur cette base, la commune de Marchin sera considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.

L'Organe prend acte que le potentiel de mobilité depuis le sud de la commune et vers les communes voisines sera étudié dans le cadre de l'étude de redéploiement autour de Huy programmée en 2026.

2.2. Mise en œuvre du Plan de transport détaillé TEC (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, date de mise en service, ...) :

2.2.1. Mise en service ligne express E23 (Burg Reuland) – Saint-Vith – Amblève – Bullange – Butgenbach – Waimes – Eupen et ajustement de la ligne scolaire 394 Eupen - Saint-Vith

Point pour information – Présenté par Olivia Perwez, OTW Liège-Verviers

Voir slides de présentation

La remarque suivante a été émise en séance :

L'OTW est compétent pour l'accessibilité au transport en commun c-à-d de l'aménagement des arrêts et de leurs aménagements spécifiques PMR et cyclo-piétons (parkings vélos, bancs, etc.). Les cheminements cyclo-piétons pour rejoindre l'arrêt n'est pas de la compétence de l'OTW. Le droit de tirage PIMACI est une source de financement régional pour développer ces cheminements (cfr. le point 5 de cette réunion (mobipôles - volet intermodalité du PIMACI)).

2.2.2. Evolution de la desserte de la ligne E69 sur le bassin de Liège

Point pour information – Présenté par Olivia Perwez, OTW Liège-Verviers

Voir slides de présentations

Aucune remarque n'est formulée par les participants.

3. Réseaux TEC

3.1. Planning des redéploiements dans le bassin

Point pour avis – documents préparatoires – Présenté par Marie Vidotto, Autorité organisatrice du transport

Voir slides de présentation

Remarques formulées en séance :

- Il est demandé de clarifier le processus qui sera mené. Les 3 étapes d'un redéploiement peuvent être résumées comme suit :
 1. Phase tactique (AOT) : études des demandes de mobilité, à traduire en liaisons cibles, dont le diagnostic est présenté en OCBM. Cette étape est menée par l'AOT et y sont consultés : les communes, les représentants des usagers et des pôles d'intérêts.
 2. Phase opérationnelle (OTW) : traduction des liaisons en évolution des lignes TEC, horaires, arrêts, itinéraires dont le résultat est présenté en OCBM. Cette étape est menée par l'OTW et y les communes, les représentants des usagers et des pôles d'intérêts ainsi que les citoyens via une démarche participative. C'est durant cette phase qu'une démarche d'information publique et de participation citoyenne est menée, avant l'établissement du scénario préférentiel qui sera déployé sur la zone.
 3. Mise en œuvre des lignes : les évolutions des lignes sont mises en exploitation et une promotion de l'offre est réalisée.Durée moyenne du processus : 3 ans (hors évaluations)

- Liens entre le redéploiement urbain (ZHNS) et les redéploiements des zones adjacentes :
 - La Ville de Herstal fait remarquer que le périmètre de la ZHNS de Liège ne reprend pas la partie Nord-Ouest de la Ville de Herstal et par conséquent pas la zone 3 du pôle économique des Hauts-Sarts, très peu desservie actuellement, même aux heures de pointe. L'OTW précise que de légères améliorations sont prises en compte dans le redéploiement de la zone ZHNS à l'arrivée du tram et l'AOT précise que ce qui n'a pas été intégré au redéploiement du réseau urbain liégeois (ZHNS) le sera bien dans l'étude de la zone Nord-Ouest car l'ensemble de la Wallonie sera considérée dans les redéploiements, donc cette zone des Hauts-sarts sera bien étudiée.

 - Globalement, les lignes intercommunales desservant la zone urbaine de Liège seront adaptées à la marge lors du redéploiement à l'horizon tram mais ces lignes intercommunales seront étudiées pour l'ensemble de leur(s) liaison(s) dans le cadre des redéploiements qui les concernent.

- Les communes limitrophes à une ou plusieurs zones de redéploiement demandent à être impliquées dans la zone voisine afin d'assurer une coordination.
- Formalisation de la position des communes pour les redéploiements
La gouvernance relative à l'évolution de l'offre intègre un pouvoir formel d'avis des OCBM. En préparation des séances, les documents préparatoires sont transmis à l'avance pour que l'élu représentant la commune en OCBM puisse éventuellement les partager aux instances communales souhaitées (collège, conseil, CCATM, ...) afin d'alimenter les recommandations qu'il pourra partager avec l'Organe. Il est à noter que la base légale et le processus sont différents de ceux des PUM où les collèges émettent un avis formel individuel.
- Démarche d'information publique et de participation citoyenne
 - Le processus de redéploiement est décrit dans le Contrat de Service Public conclu entre le TEC et la Wallonie. Le ministre de la mobilité a souhaité y inclure cette démarche, déjà réalisée dans deux zones en Wallonie sous le label MOBILLI. Avec le soutien des communes, le TEC y présente aux forces vives et citoyens de la zone étudiée le résultat de ses études opérationnelles afin de récolter toutes les remarques permettant d'améliorer le projet avant sa mise en œuvre. Plus d'info sur www.mobilli.wallonie.be.
 - Il n'est pas prévu d'appliquer ce dispositif au redéploiement du réseau urbain liégeois (dans le cadre du PUM) pour lequel des échanges sont en cours entre Liège métropole, le Ministre de la mobilité et l'OTW en termes de consultation citoyenne.
- A qui une commune peut-elle s'adresser pour suggérer des modifications de lignes sur son territoire ?
 - S'il s'agit d'une modification **opérationnelle** (qui ne modifie pas les liaisons et qui concerne par exemple de petites adaptations d'itinéraire, d'horaire, ajouter un arrêt, renforcer une offre pour éviter les surcharges, etc.), la commune doit s'adresser au TEC, direction territoriale de Liège (directeur d'exploitation : Michel.schoonbroodt@letec.be). Ainsi, par exemple, la commune de Juprelle doit s'adresser au TEC concernant sa demande d'adaptation de l'itinéraire et des arrêts suite aux travaux rue du Tige.
 - S'il s'agit d'une modification **tactique** (demande de création, d'adaptation significative, redéploiement du réseau, études tactiques, connexion de la commune au réseau structurant, ...), la commune doit s'adresser à l'AOT (bassins.mobilite@spw.wallonie.be).
- Infrastructures
 - Le TEC est consulté par le département des routes du SPW concerné lorsque des travaux touchent une voirie régionale empruntée par les bus.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin (hors ZHNS urbaine liégeoise), à savoir :

- Etude du redéploiement de la zone Sud-Est de l'agglomération liégeoise : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2023 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone de Vielsalm-Bastogne : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2025 en vue de soumettre à l'avis des OCBM concernés de printemps 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone de Huy : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Hannut-Waremme : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Grand Namur : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2026 en vue de soumettre à l'avis des OCBM concernés d'automne 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Nord-Est de l'agglomération liégeoise : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2027 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2027 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Eupen-Verviers-Theux : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2028 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2028 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Malmedy- Saint-Vith : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2028 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2028 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).

L'Organe recommande que les communes limitrophes à une ou plusieurs zones de redéploiement soient impliquées dans l'étude de la zone voisine afin d'assurer une bonne coordination des différents redéploiements.

3.2. Mises en œuvre du plan détaillé TEC (itinéraires, horaires, arrêts, matériel roulant, infrastructures, ...) :

Adaptations des horaires des lignes 140, 240, 78, 173, 134 (Zone de Visé)

Point pour information – Présenté par Olivia Perwez, OTW Liège-Verviers

Voir slides de présentation

Aucune remarque n'est formulée par les participants.

4. Evaluation de l'offre

Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning pour le bassin

Point pour avis – document préparatoire –Présenté par Magali Tolende, AOT

Voir slides de présentation

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Il est recommandé d'être flexible sur l'offre sans attendre les évaluations.

Par exemple, l'évaluation de la ligne 65 Liège – Aywaille – Remouchamps n'implique pas qu'aucun renfort d'offre ou modification de l'offre n'aura lieu sur cette ligne saturée en heure de pointe. Des renforts ont déjà été intégrés et seront évalués. D'autres modifications sont également prévues avec l'arrivée du tram en 2024 (nouvel horaire). Enfin, l'étude de redéploiement de « Liège Sud-Est de l'agglomération » pour cette zone qui commence en 2023 engendrera également quelques modifications. A la suite de toutes ces modifications, la ligne 65 sera évaluée de manière complète en 2027.

- Concernant les aménagements aux arrêts de bus, la ligne express E84 traverse deux bassins. La direction territoriale de l'OTW Namur prend en charge la coordination des actions. Il faut donc s'adresser directement à la direction territoriale du TEC Namur pour toute demande à ce sujet.
- Les actions résiduelles qui n'auront pas été mises en place à la suite du plan d'actions intermédiaire seront listées dans le plan d'actions final et transmises notamment au Ministre.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.

Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin de Liège-Verviers ces dernières années.

Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.

Il recommande aussi à l'OTW de rester flexible pour mettre en œuvre des adaptations opérationnelles en dehors du processus d'évaluation, notamment sur base des remontées continues issues du terrain.

5. Mobipôles

Volet intermodalité du plan d'investissement en mobilité active communale et intermodalité (PIMACI)

Point pour information – Présenté par Jonathan Fretin, AOT

Voir slides de présentation

Les remarques suivantes ont été formulées en séance :

- Simplification des procédures PIMACI

- Il y a une volonté politique d'investir de manière importante dans les volets ciblés par ce droit de tirage mais la charge repose en effet sur les communes pour la mise en œuvre dans un délai assez serré. La réalisation d'un double audit pour les aspects cyclables (PIWACY et PIMACI) pose question en termes d'efficacité.
- L'AOT indique qu'au niveau de la constitution des dossiers de projets, des organismes supracommunaux peuvent aider les communes à établir ces dossiers.
- Le SPW a mis en place un webinaire en ligne afin de clarifier le mieux possible le processus à suivre.
- Le personnel du Département des espaces publics subsidiés du SPW M&I est également de bon conseil en ce qui concerne l'articulation des dossiers PIC et PIMACI.

- Localisation du mobipôle

Le critère principal pour les mobipôles est la connexion au réseau de transport public structurant. Un mobipoint à hauteur d'un parc d'activité économique pourrait être envisagé en connexion avec le mobipôle principal à proximité.

- Financements

- Les projets doivent représenter 450% du montant déjà perçu par les communes en 2021 qui représente un quart des 210 millions totaux du droit de tirage. Quand le montant total sera disponible, un nouveau dossier ne sera donc pas à établir.
- Les pourcentages alloués à chaque volet (50% pour le cyclable, 30% pour l'intermodalité et 20 % pour le piéton) peuvent être flexibles à la marge selon les cas.

- Aménagements sur voiries régionales

- Les moyens PIMACI peuvent couvrir les besoins partiels sur voirie régionale pour relier une voirie communale à un arrêt du réseau structurant de transport en commun situé sur voirie régionale. En effet, si le projet se situe sur une centaine de mètres sur voirie régionale, il est préférable de l'inclure dans le projet afin que tout le tronçon soit pris en considération de manière cohérente.
- Le PIMPT existe pour une série de projets d'aménagement de voiries régionales mais ne possède pas d'enveloppe mobipôle spécifique à ce niveau.
- Si le mobipôle visé nécessite un aménagement de l'arrêt de bus, une coordination peut avoir lieu avec l'OTW qui dispose de moyens financiers dans le cadre de sa mission déléguée en matière d'infrastructures de transport public, complémentairement aux moyens PIMACI à destination des communes.

- Accessibilité PMR

La Cawab indique qu'en ce qui concerne l'accessibilité piétonne et plus particulièrement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les projets d'aménagements remis par les communes

devraient faire l'objet d'un check "accessibilité PMR" par des experts au moment des plans, mais également au moment de la mise en œuvre sur chantier.

6. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

Point pour information – voir documents préparatoires – point animé par le Président

Voir document préparatoire

- Ligne Berloz – Waremme
 - La ligne OTW « Berloz – Waremme » remplaçant la ligne De Lijn effectuant le même tronçon sera mise en œuvre dès la suppression de la ligne De Lijn, soit sans doute mi-2023 selon les dernières informations reçues de l'Autorité flamande.

7. Divers : suggestions de points pour l'OCBM d'automne 2022

Point pour information – Point animé par le Président

Aucun point suggéré en séance. Les propositions peuvent être envoyées à l'adresse bassins.mobilite@spw.wallonie.be.

8. Agenda

La prochaine séance de l'OCBM de Liège-Verviers aura lieu à l'automne 2022. La date vous sera communiquée dès que possible.